



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet / Direction des sécurités

Évreux, le 1^{er} juillet 2025

Le préfet de l'Eure

à

Destinataires in fine

Objet : Posture VIGIPIRATE été-automne 2025 - niveau « Urgence attentat » / mesures à prendre dans le département de l'Eure.

Au regard de l'état de la menace et de l'instabilité perdurant au Proche et Moyen-Orient, le Gouvernement a renouvelé la posture VIGIPIRATE « été – automne 2025 » à compter du mardi 1er juillet 2025 et jusqu'à nouvel ordre. L'ensemble du territoire national est maintenu au niveau « **Urgence attentat** » (logogramme en PJ) pour faire face à une menace terroriste qui reste durablement élevée.

Pour rappel, cette posture constitue le plus haut niveau de vigilance, de protection et de prévention du dispositif VIGIPIRATE et adapte le dispositif en mettant l'accent sur :

- la sécurité des lieux de culte et des établissements scolaires ;
- la sécurité des rassemblements festifs, culturels et religieux ;
- la sécurité des transports et des bâtiments publics et institutionnels.

Ainsi, une vigilance particulière devra être portée sur les rassemblements du public liés aux manifestations religieuses, sportives, sociales, culturelles ou politiques. Un renforcement des contrôles d'accès à ces rassemblements sera mis en œuvre, ciblant notamment la détention d'armes blanches ou d'autres objets suspects. De même, le risque d'utilisation de véhicules béliers contre des personnes attroupées lors des événements organisés sur la voie publique devra être anticipé via la mise en place de dispositifs spécifiques. Une fiche réflexe est jointe à ce courrier.

Les responsables de grands rassemblements devront être sensibilisés à la menace suscitée par l'utilisation de drones comme vecteurs d'actions malveillantes. Dans certains périmètres déterminés, le transport et l'usage de drones pourront être interdits par mes services.

Par ailleurs, une attention accrue devra être portée à la sécurisation des transports collectifs de personnes, particulièrement fréquentés lors des périodes de congés scolaires (gares et réseaux de transports en commun).

Aussi, il convient de maintenir les dispositions visant à restreindre, voire à interdire, les activités et le stationnement aux abords immédiats des établissements scolaires, des établissements d'enseignement supérieur, des lieux de culte et des bâtiments institutionnels.

Je vous invite également à mobiliser dans la mesure du possible les polices municipales et les agents de sécurité privés pour soutenir l'engagement de la police et de la gendarmerie nationales dans l'accroissement des patrouilles et plus largement, à contribuer à la surveillance des sites sensibles et des lieux de rassemblement du public.

Je vous prie de signaler tout comportement suspect aux abords des lieux précités en contactant le 17. Ces consignes doivent être relayées auprès des agents placés sous votre autorité.

La vigilance face aux risques de cyberattaques doit être maintenue, par la mise en œuvre de mesures de prévention simples : <https://cyber.gouv.fr/dix-regles-dor-preventives>.

En cas de détection de cyberattaque, merci de la signaler immédiatement à l'adresse : pref-ordre-public@eure.gouv.fr.

Pour mémoire, les services du Premier ministre ont mis en ligne une plateforme de sensibilisation VIGIPIRATE (www.vigipirate.gouv.fr) qui donne à chacun, particulier comme professionnel, sous forme de fiches synthétiques, des clefs de compréhension de la menace terroriste afin de mieux l'appréhender et mieux l'identifier. Elle permet également d'avoir une meilleure connaissance des gestes et des réflexes à adopter afin de prévenir un acte terroriste ou de réagir en cas d'attaque.

Les services de l'État restent à votre écoute pour répondre à vos interrogations éventuelles.

Je vous remercie par avance de votre forte implication dans la mise en œuvre de ces mesures.

*Merci pour votre mobilisation
au service de la sécurité
collective*

Le préfet,


Charles GIUSTI